

j'ai consultés à cet égard, il faut distinguer. Si le malade est encore assez valide pour pouvoir vivre souvent de la vie en plein air, si d'un autre côté, il est assez indépendant, assez riche pour ne travailler, ne sortir qu'à ses heures, échapper autant que possible aux influences de la pluie et du siroco et jouir du peu de confortable dont le pays est pourvu, il pourra retirer quelques bénéfices d'un hivernage en Algérie, ni plus, ni moins d'ailleurs que d'un hivernage dans le midi de la France. Si le malade est trop fiévreux, trop faible pour pouvoir sortir fréquemment, ou si sa pauvreté le condamne à des privations, à des sorties et à des travaux réglés, il fera mieux de rester dans le pays où il a ses relations, son médecin, ses garde-malades accoutumés et de consacrer à des améliorations de son hygiène les dépenses que nécessiterait le voyage. Dans aucun cas, il ne devra rester en Algérie pendant l'été, les fortes chaleurs lui seraient plus pernicieuses que n'importe quel hiver de France. Les névropathes, ceux surtout à qui est échu le joli lot de l'ataxie locomotrice, ne mettront jamais les pieds sur ce littoral où l'humidité et le siroco, deux de leurs mortels ennemis, montent une garde permanente et leur offriront en guise d'hospitalité, un choix de tortures absolument inattendu. Une maladie, une seule, me semble devoir trouver à Alger soulagement immédiat et guérison certaine, c'est celle qui consiste à surmener son cerveau ou ses muscles et à leur faire commettre des excès de travail. L'influence alourdissante de l'atmosphère, le spectacle, le contact, la contagion de l'universelle paresse auraient bientôt ralenti et régularisé le mouvement; le malheur est que cette maladie partout très rare, de plus en plus rare, ne fournira jamais les éléments d'une clientèle.

JOSEPH MAIRE.

(A suivre.)

تذكيرتة الجزائر